



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité national de l'eau



Séance du 20 décembre 2022

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 octobre

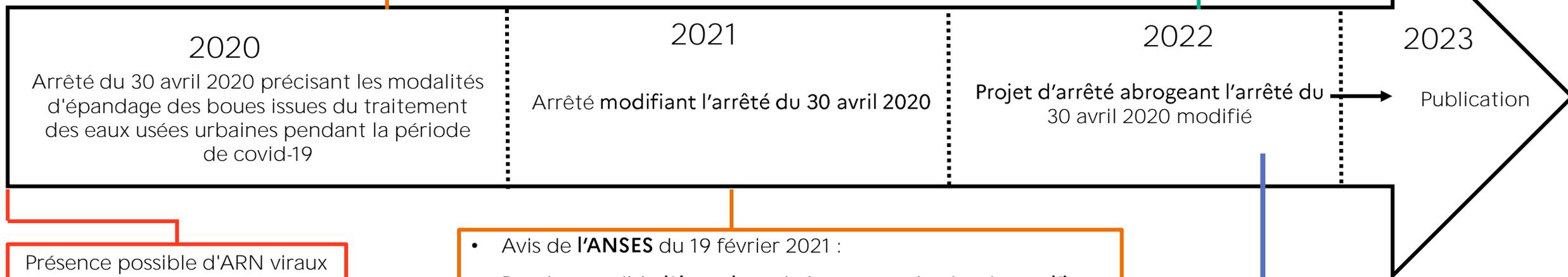


2. Arrêté abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 « boues COVID »



- Avis de l'ANSES du 27 mars 2020
- Cosigné par les ministères de la Transition écologique, de la Santé et de l'Agriculture ;
- Conditionne l'épandage des boues à leur hygiénisation préalable (chaulage, compostage, méthanisation thermophile, séchage thermique).

- Avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 21 octobre 2022
- Recommande de reconsidérer les traitements complémentaires d'hygiénisation des boues des stations d'épuration des eaux usées liés au SARS-CoV-2 et de ne pas maintenir les mesures restrictives d'épandage des boues, actuellement en vigueur.



Présence possible d'ARN viraux du SARSCoV-2 dans les selles des sujets infectés par la covid-19 (Avis de l'Anses du 9 mars 2020 relatif à une demande urgente sur certains risques liés au COVID-19)

- Avis de l'ANSES du 19 février 2021 :
- Rendre possible l'épandage de boues non hygiénisées à l'issue d'une analyse par lot confirmant un taux d'abattement en coliphages somatiques supérieur ou égal à 4 log pour les traitements identifiés par l'Anses comme ayant démontré leur efficacité vis-à-vis d'un autre virus comparable au sars-cov2 (chaulage, séchage solaire et digestion anaérobie mésophile) ;
- Rendre possible l'épandage de boues non hygiénisées dès lors qu'elles sont obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rizhofiltration ou dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un traitement par rhizocompostage. Les boues doivent être extraites après une mise au repos du dispositif de traitement pendant au moins un an, sans que celle-ci n'entraîne de dysfonctionnement du système d'assainissement.

Consultations :

- CNE : 20 décembre
- MIE : 8 décembre
- CNEN : 15 décembre
- CSPRT : 16 décembre
- Consultation du public du 29 décembre 2022 au 19 janvier 2023



3. **Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^{ème} programme d'intervention des agences de l'eau**



Encadrement actuel des 2,2 Md€ de dépenses annuelles des agences de l'eau

- Plafonnement annuel des taxes affectées via l'article 46 de la loi de finances 2012
- Arrêté interministériel plafonnant le montant pluriannuel des engagements des agences de l'eau par domaine d'activité
- Programmes d'interventions pluriannuels -> déterminent les champs des interventions, leurs modalités et enveloppes dédiées
- Fongibilité entre les domaines d'intervention (hors dépenses propres) et charges de régularisation (imprévisibles) hors plafond



Contexte

- Impact des conséquences du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques,
- Sécheresse
- **Besoins de financement pour l'adaptation au changement climatique importants**

- Les crédits du premiers plan de résilience ont tous été engagés
 - **Arrêté du 24 juin 2022 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau**



L'évolution proposée :

+100 M€ pour renforcer la résilience des territoires

- Possible grâce à des crédits en trésorerie
- **Les priorités de l'usage de ces 100 M€ d'autorisations à engager :**
 - Soutenir les collectivités territoriales dans leurs initiatives visant à économiser l'eau et éviter toute pénurie d'eau potable : lutte contre les fuites dans les réseaux, interconnexions de sécurité ;
 - Accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique ;
 - Améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau (solutions fondées sur la nature, optimisation ou création de retenues, réutilisation des eaux usées **traitées, économies d'eau**)
 - Améliorer la résilience des milieux naturels pour garantir la pérennité des usages (désimperméabilisation des espaces urbains, déconnexion des eaux pluviales pour infiltration)

4. Information sur le projet d'arrêté relatif aux circonscriptions des comités de bassin et des agences de l'eau



Organisation actuelle des bassins

- Règlementation sur les bassins hydrographiques, les circonscriptions des **comités de bassin et des agences de l'eau** :
 - arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des SDAGE
 - arrêté du 22 octobre 2007 relatif aux circonscriptions des comités de bassin
 - arrêté du 22 octobre 2007 relatif aux circonscriptions des agences de l'eau
- **Objectif : mise en œuvre des SDAGE et SAGE conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques**

Comité national de l'eau



**Les régions 2016
et
les circonscriptions administratives de bassin**



L'élargissement des circonscription des comités de bassin et des agences de l'eau au milieu marin

- Un élargissement des missions des agences de l'eau aux champs de la biodiversité et des milieux marins :
 - article L. 213-8-1 code environnement (loi reconquête nature, biodiversité et paysage 2016)
 - sans pour autant revoir les circonscriptions des agences de l'eau et des comités de bassin (arrêtés du 22 octobre 2006)
- Conséquence : vide juridique sur la compétence géographique des agences de l'eau sur les milieux marins
- Vide à combler pour la contribution à la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin tout comme la gestion des crédits issus des fonds biodiversité éolien en mer



- **Projet d'arrêté : étend les circonscriptions des comités de bassin à la zone économique exclusive**

5. Information sur **l'avancement** de la réforme des redevances des agences de **l'eau**





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REFONTE DES REDEVANCES DES AGENCES **DE L'EAU**

INFO CNE 20 DECEMBRE

O. THIBAULT (DEB), H. PAUL (VP CNE), T. VATIN (AEAP), N. CHANTEPY (AERMC)

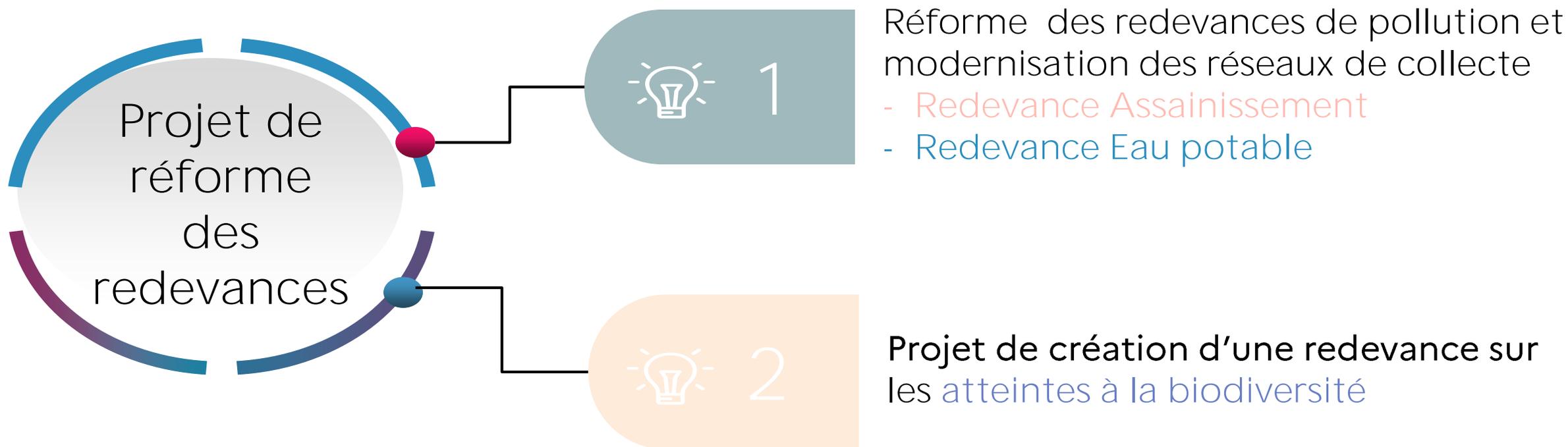
Sommaire

- 01** Enjeux et éléments de contexte de la réforme des redevances
- 02** Redevance sur les atteintes à la biodiversité
- 03** Réforme des redevances de pollution domestique et de **modernisation des réseaux de collecte** : état d'avancement des travaux et premiers résultats de simulation financière
- 04** Prochaines étapes et calendrier de travail

Rappel des enjeux de la réforme

- Enjeu de **consolidation du financement des politiques de l'eau et de la biodiversité** au regard des enjeux de financement des politiques publiques qui nous attendent.
- Passer du principe de « l'eau paye l'eau et la biodiversité » au principe de « **l'eau et la biodiversité payent l'eau et la biodiversité** ».
- Compte tenu de la fin des primes pour performances épuratoires à la fin 2024, nécessité d'avoir un système de redevances sur la pollution domestique incitatif.
- Permettre une diminution de la fiscalité « appelée » par les agences auprès des **usagers du petit cycle de l'eau**.

Éléments de contexte de la réforme



- Rappel de la situation
 - **Projet présenté au PLF2023 avec article d'habilitation à légiférer par ordonnance**
 - Avis défavorable en RIM en juillet pour le PLF 2023
- Réforme soutenue par la nouvelle équipe ministérielle;
- Objectif : conclure nos travaux pour présenter la réforme au PLF 2024.

Systeme actuel et systeme futur

Actuel

Redevance Pollution Domestique
(~1 Md€)

Redevance Modernisation des
réseaux de collecte (~600 M€)

Redevance Prélèvement (~400 M€)

Redevance Pollution Non
Domestique (~70 M€)

Redevance Collecte Non Domestique
(~20 M€)

Primes pour performance épuratoire
(~150 M€)

Futur

Redevance Eau Potable

Redevance Assainissement

Redevance Prélèvement *sans majoration
Grenelle*

Redevance Pollution Non
Domestique

Redevance Biodiversité



Produit financier attendu pour les redevances Eau Potable et Assainissement ~ 1,6 Md€
(Redevances Pollution Domestique et Modernisation des réseaux de collecte) - 150 M€ (primes pour
performance épuratoire) ~ 1,45 Md€

Redevance sur les atteintes à la biodiversité

- Discussions en cours au sein de la DGALN
 - Piste envisagée : taxe communale facultative sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles et la taxe nationale obligatoire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles
- Cible PLF 2024 comme pour la réforme des redevances
- Présentation lors du CNE de mars 2023

Réforme des redevances de pollution et de modernisation des réseaux de collecte

Un groupe de travail du CCPOSPEA mobilisé sur le projet de réforme

- Confirmation des hypothèses de travail à ce stade actées le 23 juin 2022 :
 - une redevance **Assainissement** et une redevance **Eau potable**, modulées par des critères de performance;
 - **des redevances calculées et appelées à l'échelle des SPEA**
- 4 réunions de travail : 4 GT 12/07, 07/09, 20/09, 24/10 + 3 plénières CCSPSPEA : 23/06, 04/10 et 08/12.
 - Grands principes définis / finaliser les critères de modulation
 - Affiner le périmètre (*redevance Eau Potable*)
- 1 réunion de travail spécifique pour le cas des industriels raccordés : 14/11.
- Poursuite des travaux : GT le 30 janvier 2023 (*présentation détaillée des simulations financières*)
- Avis du CNE attendu en mars 2023

La redevance Assainissement

Les points actés

- Assiette : m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement.
- **Identité de l'assujetti** : usagers du service d'assainissement collectif (faisabilité à confirmer sur le plan juridique)
- Identité du redevable : SPEA
- Modulation : selon les performances du système d'assainissement collectif → critères répartis selon 3 axes:
 - Validation de l'autosurveillance
 - Conformité réglementaire
 - Performances du système d'assainissementApplication d'une modulation globale par **service d'assainissement collectif**
Coefficient de modulation : établi sur année N-2, varie de 1 (redev. max) à 0,5 (redev. min)
- Périmètre : **Service d'assainissement** pour les usagers raccordés à un système d'assainissement collectif;
- Taux : taux identique pour l'ensemble des abonnés d'un service d'assainissement collectif
- Les usagers ANC ne sont pas intégrés au système

La redevance Eau Potable

Les points actés

- Assiette : m³ d'eau facturés au titre de l'approvisionnement en eau potable
 - **Identité de l'assujetti**: usagers du service d'eau potable (faisabilité à confirmer sur le plan juridique)
 - Identité du redevable : SPEA
 - Modulation : selon les performances du réseau d'eau potable, déclinée en 2 axes:
 - Performance,
 - Gestion patrimoniale.
- Le coefficient de modulation varie de 1 (redev. max) à 0,55 (redev. Min)
- Périmètre : Echelle de l'**entité distributrice d'eau potable** ;
 - Taux : taux unique par entité macro (à affiner).

Le cas des industriels raccordés

Scénarios présentés lors du GT spécifique Industriels 14/11/2022

1. **Scénario 1** : Assujettissement des activités économiques raccordées au **réseau d'assainissement collectif à la nouvelle** redevance assainissement
2. **Scénario 2** : Assujettissement des activités économiques raccordées à un **réseau d'assainissement collectif à la** redevance pollution non domestique

Objectif suite à cette réunion : bâtir un scénario conciliant simplicité de gestion pour les industriels redevables et pour les agences et prenant en compte la réalité de la pollution émise par ces activités économiques.

Simulations financières

Hypothèses de travail

- Exercice fait sur l'année d'activité 2020 pour comparer les redevances actuelles et futures
- Evaluation du poids respectif des redevances Eau Potable et Assainissement. Etude de 3 scénarios :
 - Scénario 1 : Redevance Eau Potable : 2/3 – Redevance Assainissement : 1/3
 - Scénario 2 : Redevance Eau Potable : 1/2 - Redevance Assainissement : 1/2
 - Scénario 3 : Redevance Eau Potable : 1/3 – Redevance Assainissement : 2/3
- Montant financier 2020 = Montant Pollution et collecte domestiques 2020 – Primes 2020 *(ne correspond pas au montant financier attendu au 12^{ème} programme)*
- Utilisation des critères de modulation présentés en CCPQSPEA (données 2020)
- Pondération de 0,5 à 1 pour Assainissement, et de 0,55 à 1 pour Eau Potable

Simulations financières

Premiers résultats de simulation (à conforter)

Equilibres financiers globaux à l'échelle nationale

Evolution des masses financières selon les 3 scénarios **par tranche de population** (sur situation 2020)- 1ers éléments

	Scénario 1 (2/3 EP – 1/3 Asst)	Ecart / situation 2020	Scénario 2 (1/2 EP – 1/2 Asst)	Ecart / situation 2020	Scénario 3 (1/3 EP – 2/3 Asst)	Ecart / situation 2020	Somme PCC – primes 2020
< 30 000 hbts	258 M€	4,9%	248 M€	0,8%	238 M€	-3,4%	246 M€
30-100 000 hbts	358 M€	2,9%	354 M€	1,7%	350 M€	0,4%	348 M€
100-250 000 hbts	244 M€	1,1%	246 M€	1,9%	247 M€	2,6%	241 M€
>250 000 hbts	533 M€	-3,2%	545 M€	-0,9%	558 M€	1,4%	550 M€

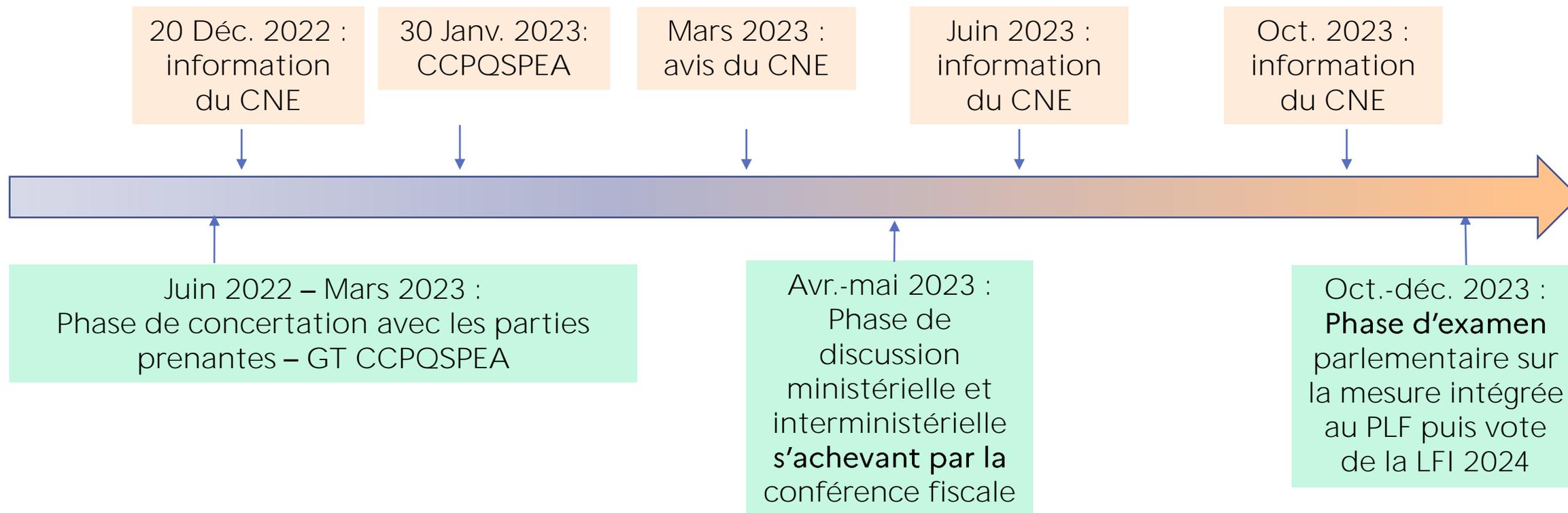
Conclusion et prochaines étapes

A faire :

- Affiner les simulations financières pour évaluer les impacts selon la typologie des collectivités et le scénario de poids respectif des redevances « eau potable » et « assainissement » ;
- Proposer un scénario optimisé pour les industriels ;
- Proposer les modalités de la redevance sur les atteintes à la biodiversité ;
- Expertise juridique des propositions ;
- Ecriture des textes du projet.

Calendrier de travail

Calendrier d'élaboration de la réforme



6. Restitution des travaux de planification **écologique dans le domaine de l'eau**

Présentation des propositions des 6 groupes de
travail du CNE



GT outre-mer





Propositions à court terme

➤ Petit cycle de l'eau

1-) Mettre en **œuvre** la feuille de route du Plan Eau DOM

2-) Renforcer les capacités **d'ingénierie** dans les territoires en service de **l'État** ou en collectivités tant sur le petit cycle que sur le grand cycle (Dédier dans chaque projet **d'investissement**, un pourcentage financier affecté à **l'ingénierie**)

3-) Adapter et élargir le canevas des contrats de progrès des collectivités aux enjeux non traités comme la gestion quantitative, **l'ANC**, la Directive Eau pour que les 2^e contrats de progrès à établir à partir de 2023 les prennent en compte.

4-) Solder les dossiers de subvention pouvant être clos afin **d'assurer** des rentrées des financements aux collectivités (lignes budgétaires PEDOM O₂B).



Propositions à court terme

➤ Petit cycle de **l'eau**

5-) Assurer le financement du renouvellement dans le cadre de la lutte contre les fuites

6-) Mettre en place un nouveau programme d'intervention de l'OFB avec une ligne Assainissement et Biodiversité –GEMAPI et en collaboration avec les Régions appuyer les collectivités pour mobiliser le FEDER afin d'avoir une ligne dédiée comme pour l'OFB



Propositions à court terme

➤ Grand cycle de **l'eau**

1) Elargir le Plan Eau DOM au grand cycle de **l'eau** et à la GEMAPI

↳ Organiser une conférence régionale des acteurs de l'eau sur le Grand cycle de l'eau et sur la GEMAPI afin de mobiliser et responsabiliser les collectivités

↳ Mettre en place localement un comité des financeurs afin de trouver des pistes de solutions et sanctuariser les financements du Grand cycle de l'eau



Propositions à court terme

➤ Amélioration du fonctionnement des offices de **l'eau**

1) Sanctuariser les financements des offices de l'eau (taxes perçues par les syndicats ou régies mais non reversées aux OE)

Propositions à moyen terme

➤ Petit cycle de **l'eau**

- 1-) Disposer rapidement **d'une** visibilité sur les capacités de la ressource pour anticiper les politiques **d'investissement** à venir au regard des impacts du changement climatique et de la surexploitation
- 2-) Améliorer la formation du personnel en exploitation, en ingénierie et pour les travaux publics
- 3-) Faciliter et adapter la réglementation sur **l'ANC** aux solutions robustes et fondées sur la nature en milieux tropical

Propositions à moyen terme



➤ Grand cycle de **l'eau**

- 1-) Développer **l'expertise** des milieux aquatiques ultramarins dont la caractérisation des zones humides et les techniques de restauration adaptées
- 2-) Mobiliser les collectivités sur la taxe GEMAPI
- 3-) Favoriser la mise en **œuvre** d'établissement intercommunal en charge de la GEMAPI tel que les établissement public territorial de bassin



Propositions à moyen terme

➤ Amélioration du fonctionnement des offices de **l'eau**

- 1-) Lancer les travaux requis pour réformer le mode de perception de la redevance des offices de l'eau afin de sécuriser leurs missions
- 2-) Mettre en place un transfert de fonds sur les préventions des risques vers les Offices de l'eau (Type fonds Barnier)



Propositions à long terme

➤ Petit et grand cycle de **l'eau**

1. Valoriser les eaux non conventionnelles, **d'autant** que les rejets sont principalement en mer et donc perdus
2. Mettre en place la généralisation des SAGE à travers une loi sur l'eau et la transition écologique
3. Etudier la possibilité d'élargir les filières REP (responsabilité élargie aux producteurs) à l'ensemble des milieux aquatiques ou terrestres (Outremer et Hexagone)
4. Mettre en **œuvre** une nouvelle redevance sur les micropolluants type réforme DERU (histoire de la chlordécone)

CCPOQSPEA



Lutter contre les fuites, limiter les rejets et réduire les micropolluants

➤ Accompagnent technique à moyen terme

1. Mieux mettre en concomitance les travaux des services de voirie avec les besoins de travaux sur les réseaux eau et **d'assainissement pour la priorisation** des tronçons
2. Prioriser les tronçons en intégrant des indicateurs **d'efficacité vis-à-vis** des fuites notamment dans les analyses coûts bénéfiques
3. Améliorer la connaissance du patrimoine et la digitalisation, en développant les outils SIG et les coupler avec de **l'intelligence** artificielle
4. Mettre à disposition et faire connaître les outils via un centre de ressource (guides de bonnes pratiques, outil de conformité, etc...)

➤ Levier réglementaire à court terme

5. Réviser le décret de 2012 relatif aux obligations de rendement (décret « fuites »), en augmentant les rendements **seuils pour l'eau potable et/ ou en revoyant l'ICGP**

➤ Lancer le 3ème plan Micropolluants focalisé sur « comment agir ? », en cherchant à notamment à mieux cibler les micropolluants à surveiller et les maîtriser en amont

➤ Donner la possibilité aux collectivités volontaires de prendre totalement en charge tout type d'assainissement, notamment **l'assainissement autonome**

Lutter contre les fuites, limiter les rejets et réduire les micropolluants

➤ Aider à l'investissement à court terme

1. Pérenniser les aqua-prêts, en travaillant sur leurs conditions pour les rendre plus attractifs (notamment augmenter le montant disponible à taux fixe...).
2. Baisser le niveau de la TVA pour l'assainissement collectif à 5,5% comme l'eau potable

➤ Aider à l'investissement à moyen terme

1. Préserver / maintenir les aides des agences de l'eau dans le petit cycle dans le 12^{ème} programme d'intervention, en particulier au titre de la solidarité urbain/rural,
2. Renforcer la conditionnalité des aides des agences de l'eau notamment avec la mise en place d'un prix plancher de l'eau ou des obligations sur la connaissance du patrimoine,
3. Rétablir les aides des agences de l'eau pour l'ANC sur les zones les plus sensibles (exemple aires de captage).

Structurer les compétences eau potable et assainissement

➤ A court terme

1. Animer et accompagner les collectivités avec les moins bons rendements (logique de résorption des points noirs) ;
2. Accompagner la prise des compétences eau et assainissement en application du transfert de compétences issue de la loi NOTRe, **par une mobilisation spécifique de l'Etat**

Consolider le modèle économique des SPEA

➤ Tarification

- À court terme : encourager les collectivités à la mise en œuvre de tarifications progressives de l'eau, pour inciter aux économies et évaluer l'impact de l'interdiction de la tarification dégressive, avec l'appui d'une communication vers les usagers
- A moyen terme : mener une réflexion sur la structure du prix de l'eau, les possibilités de différenciation tarifaire

➤ **Recouvrement des factures (moyen terme)**

1. Favoriser l'accès aux fichiers DDFiP par les agents comptables dans les régies
2. Avoir une extension du recouvrement conjoint eau et assainissement aux procédures contentieuses

Réformer la fiscalité des agences de l'eau

- Diversifier les recettes des **agences de l'eau** selon le principe de « *l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité* » à moyen terme :
 1. Poursuivre le chantier en cours sur la refonte des redevances des agences de l'eau dont la création d'une redevance sur les atteintes à la biodiversité pour financer l'OFB et les actions de renaturation et de protection des milieux naturels et de la zone côtière
 2. Elargir la redevance pour pollutions diffuses aux micropolluants
 3. Revoir l'encadrement des autres redevances pour mieux respecter le principe pollueur/payeur
- À court terme : ajuster aux besoins voire supprimer le plafond de recettes (dit « mordant »)

Sensibiliser et former aux enjeux de l'eau

1. Poursuivre les trophées des économies d'eau et les ouvrir à d'autres acteurs (par exemple les industriels),
2. Faire la promotion de l'ensemble des métiers de l'eau, dès le collège,
3. Informer et éduquer les citoyens sur les enjeux eau et changement climatique, en particulier cibler les scolaires, en mobilisant des professionnels de la communication et en faisant appel aux sciences sociales et comportementales,
4. Former les élus et leurs services sur les enjeux relatifs à l'eau (préservation de la ressource, limitation des rejets, grand cycle ...),
5. Sensibiliser les décideurs et les citoyens sur la nécessité des travaux d'entretien et de rénovation des réseaux notamment en recherchant la synergie avec d'autres projets (projets de renaturation en ville, de gestion des eaux pluviales, etc...)

Le partage de connaissances et des états de lieux, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs, le montage des projets nécessitent une animation territoriale solide et pérenne

CASH

A court terme d'ici l'été prochain: l'approvisionnement en eau potable → Collectivités

Sécuriser les collectivités les plus touchées par la sécheresse 2022

- Mobiliser les préfets pour que ces collectivités engagent des mesures de renforcement de leur adduction d'eau potable
- Rappeler l'enjeu à structurer la compétence eau potable à l'échelle intercommunale

Anticiper les ruptures d'approvisionnement en eau potable (accidentelle ou pénurie de la ressource)

- Cartographier le réseau existant et le risque de difficultés AEP (y compris sur l'aspect qualitatif + l'historique des sécheresses)
- Superposer la cartographie du système AEP avec les couches de nature des sols
- Interroger les collectivités notamment par des appels à projets des Agences de l'eau priorisés sur les territoires à risque

Rationaliser les remontées d'informations locales et nationales vers les instances de gestion de crise nationales

- Créer un système d'information interministériel de gestion de crise ouvert aux services de l'Etat puis aux services d'eau potable
- Recenser chaque semaine en période de crise, la liste des collectivités ayant des difficultés AEP et le nombre d'habitants concernés

Généraliser et améliorer les plans ORSEC eau potable

- Réaliser les plans ORSEC eau potable qui manquent d'ici l'été 2023 en lien avec les services d'eau potable
- Vérifier la réalisation et la tenue à jour des plans de crise sécheresse par les services d'eau potable

A moyen terme (2024)

- Elaborer les schémas directeurs d'alimentation en eau potable (collectivités) → moyen terme 2024
- Elaborer et mettre à jour les schémas départementaux d'alimentation en eau potable (départements)

L'anticipation du risque sécheresse et les outils de pilotage de gestion de crise

Améliorer l'anticipation du risque sécheresse

- Prévoir le risque sécheresse 6 mois/ 1 an avant l'été pour moduler les volumes autorisés / adapter des semis → court terme (2023)
- Réunir plus tôt les comités ressources en eau, dès mars, comme le CASH, pour un bilan de la recharge hivernale → court terme (2023)
- Permettre la prise d'arrêtés à partir des prévisions à 15 jours, et non plus seulement au regard de la situation constatée → court terme (2023)

Renforcer la surveillance de l'état des milieux et des pressions qui s'exercent

- Renforcer le suivi de l'état de la ressource en eau et des milieux (dont la température) → court terme (2023)
- Améliorer la connaissance des prélèvements et instaurer la télé-relève des volumes pour tous les usages → moyen terme (2024)

Poursuivre la déclinaison opérationnelle du guide national sécheresse

- Réaliser les arrêtés cadre qui manquent (N=23) et réviser ceux qui ne l'ont pas été après 2021
- Coordonner la gestion sur les bassins versants interdépartementaux sur les grands axes (Durance, Vienne) → court terme (2023)
- Améliorer la concertation en amont des étiages avec les industriels → court terme (2023)
- Tester le déclenchement en automatique des mesures de restrictions, dès le dépassement des seuils → moyen terme (2024)

Contrôler les mesures de restriction des usages de l'eau

- Renforcer les contrôles et leurs suites (non-déclaration des forages, récidence) → court terme (2023)
- Mobiliser la gendarmerie, la police nationale et les polices municipales pour certains contrôles → court terme (2023)
- Publier après chaque crise, un bilan détaillé des contrôles réalisés → court terme (2023)

La protection des milieux aquatiques en période de sécheresse

Mieux prendre en compte les milieux aquatiques dans la hiérarchie des usages

- Généraliser la prise en compte des observations du réseau ONDE dans les arrêtés cadre → court terme (2023)
- Autoriser le maintien d'une alimentation de certaines prises d'eau en canaux pour éviter la mortalité piscicole → court terme (2023)
- Améliorer la connaissance de l'impact des sécheresses sur la qualité des sols, les milieux aquatiques et la biodiversité → moyen terme (2025)

L'information des usagers et l'acceptabilité sociétale

Améliorer la communication

- Renforcer la communication nationale pendant toute la phase de crise (+ relais collectivités, CCI, médias) → court terme (2023)
- Relayer les alertes sécheresse via Météo-France et leur réseau pour les situations de crise → court terme (2023)
- Former l'ensemble des responsables publics et acteurs de l'eau sur le changement climatique et la gestion de crise → court terme (2023)
- Vulgariser les informations sur le cycle de l'eau, les causes de la sécheresse et ses effets → court terme (2023)
- Mettre en place un Label « Consommation d'eau maîtrisée » pour les filières professionnelles → moyen terme (2024)

Améliorer la lisibilité des mesures de restriction et leur acceptation

- Clarifier l'origine de l'eau en période de sécheresse (restrictions lieu de consommation / lieu de prélèvement) → moyen terme (2024)
- Veiller à l'équité de traitement des usages et publier les dérogations accordées → court terme (2023)
- Améliorer l'outil Propluvia pour faciliter l'accès rapide des usagers aux mesures de restriction → court terme (été 2023)
- Évaluer l'efficacité des mesures de restriction en période de sécheresse, les volumes épargnés et publier ces résultats → moyen terme (2025)

Contributions du CASH aux autres GT

Pollutions diffuses

En lien avec la sécurisation de l'alimentation en eau potable en période de crise sécheresse, protéger les captages vis-à-vis des pollutions diffuses et reconquête de la qualité de l'eau

Grand cycle

Face aux risques de sécheresses, améliorer la résilience des territoire, par des solutions fondées sur la nature (zones humides, tourbières...), favoriser l'infiltration naturelle dans les sols, restaurer le bon fonctionnement des milieux

Sobriété, économies, partage

Comptage de l'eau pour le pilotage de la gestion de crise, économies d'eau (tous usages), optimisation des retenues existantes, lier gestion sécheresse et PTGE, REUT, pratiques culturelles moins gourmandes en eau

GT outre-mer

Anticiper le risque sécheresse y compris en outre-mer (à l'instar de la cartographie de risque réalisée en métropole)

CCPQSPEA

Soutenir les collectivités territoriales dans leurs initiatives visant à sécuriser l'eau potable, encourager le recours aux aquaprêts, réflexion une tarification incitative de l'eau favorable à la sobriété, couplée une action de sensibilisation et de communication

A court terme d'ici l'été prochain: l'approvisionnement en eau potable → Collectivités

Rappeler l'enjeu à structurer la compétence eau potable à l'échelle intercommunale

Cartographier le risque de difficultés AEP (qualité + historique sécheresses)

Créer un système d'information interministériel de gestion de crise ouvert aux services de l'Etat puis aux services d'eau potable

L'anticipation du risque sécheresse et les outils de pilotage de gestion de crise

Prévoir le risque sécheresse 6 mois/ 1 an avant l'été pour moduler les volumes autorisés / adapter des semis

Améliorer la connaissance des prélèvements et instaurer la télé-relève des volumes pour tous les usages

Tester sur des sous bassins pilotes, le déclenchement en automatique des mesures de restrictions, dès dépassement des seuils

La protection des milieux aquatiques en période de sécheresse

Généraliser la prise en compte des observations du réseau ONDE dans les arrêtés cadre

L'information des usagers et l'acceptabilité sociétale

Relayer les alertes sécheresse via Météo-France et leur réseau pour les situations de crise

Vulgariser les informations sur le cycle de l'eau, les causes de la sécheresse et ses effets

Clarifier l'origine de l'eau en période de sécheresse (restrictions lieu de consommation / lieu de prélèvement)

Évaluer l'efficacité des mesures de restriction en période de sécheresse, les volumes épargnés et publier ces résultats

GT sobriété – économies - partage



Rappel de la méthodologie du GT Sobriété, économies et partage

La première réunion a permis d'échanger autour de 3 questions :

- Quel futur pour l'intérêt de tous et le bien être de chacun ?
- Comment mieux connaître pour agir ?
- Quelles actions et quels outils mettre en œuvre pour y arriver ?

Format de contribution : Proposition – Objectif/avantages/inconvénients – approche multi-impacts positifs et négatifs

Une dizaine de contributions reçues

La deuxième réunion s'est structurée en trois parties :

- Comprendre pour agir (ou comprendre et responsabiliser pour agir)
- Responsabiliser tous les acteurs pour baisser prélèvements et consommations, modifier les pratiques et aller vers un modèle de société évolutif
- Trouver des moyens pour agir et mieux partager

Comprendre pour responsabiliser et agir

S'appuyer sur les connaissances, les compléter et les rendre accessibles à tous

- **Acquisition continue des données territorialisées sur l'eau (les milieux, les prélèvements et restitution), sur l'occupation des sols, les usages et les services écosystémiques;** type de données, fréquence, interopérabilité, stockage
- Traitement, analyse continue et partage des données, les rendre compréhensible et pédagogique en fonction des cibles
- **Mettre en évidence les singularités/spécificités des territoires, leur trajectoire et permettre l'interconnaissance des acteurs,** des usages et de leurs pratiques à toutes les échelles
- Formation / acculturation

Adapter les usages en fonction de la disponibilité et de la qualité de l'eau pour assurer la pérennité du partage équitable à long terme

Baisser les prélèvements et les consommations, modifier les usages et les pratiques et faire évoluer le modèle de société

- **S'appuyer sur le SNDE et recenser les établissements qui produisent des données, les données existantes et manquantes et rendre opérables et accessibles ces données [CT]**
- Améliorer l'acquisition des données sur les milieux, prélèvements (y/c données OUGC, puits et forages privés, etc.) et restitutions (rejets / consommations) à une fréquence adaptée, y intégrer les incertitudes et variabilités spatiales et temporelles [MT]
- Déployer des systèmes dynamiques pour croiser les données « eau » avec les données socio-économiques et environnementales propres à chaque territoire (démographie, occupation des sols, etc.) [MT]
- Développer une stratégie de transmission de la connaissance dans une logique transversale et systémique [MT]
- Lancer une **étude prospective sur les modèles de territoires et les usages en fonction de l'évolution des socio-hydrosystèmes à horizon 2050 à toutes les échelles (notamment bassins et sous bassins) [CT]**

Agir de façon responsable pour une gestion partagée

Donner aux territoires les moyens de coconstruire les actions adaptées en renforçant le rôle de tous les acteurs des territoires dans toute leur diversité

Rendre les outils de gestion des territoires plus agiles et adaptés aux besoins des socio-écosystèmes, priorisant les enjeux « eau »

Désilotage des politiques publiques pour un meilleur partage de la ressource et préservation de sa qualité sur le long terme et dans tous les territoires

- Réévaluer les règles de répartition des volumes prélevables en tenant compte de la hiérarchisation des usages (L.211-1 CE) pour mieux partager la ressource dans le temps et entre les territoires [CT]
- Interroger la gouvernance des OUGC pour mieux partager les efforts et les ressources et fédérer **l'ensemble des parties** [CT]
- Réinterroger la pertinence et la mise à jour des ZRE [CT]
- **Évaluer la mise en œuvre des politiques publiques de manière transversale, identifier leurs interconnexions et les mettre en cohérence en intégrant les enjeux des territoires** [MT]
- **Prescrire la prise en compte de l'état et l'évolution (à court, moyen et long terme) de la ressource en eau (quantité/qualité) dans les documents de planification, d'urbanisme et les PTGE** [CT]

Trouver des moyens pour agir et mieux partager dès aujourd'hui et pour demain

Inciter au changement de pratiques pour tous les usages et réduire les prélèvements pour assurer à minima le retour à l'équilibre entre prélèvements et eau disponible dans tous les bassins

S'appuyer sur les écosystèmes, les restaurer et les préserver, favoriser le multi-usages et la gestion collective de l'eau

Interroger la pertinence des systèmes de stockages en fonction de l'état (quantité/qualité) et de la renouvelabilité de la ressource en tenant compte des impacts environnementaux, socio-économiques, sanitaires...

- Réhabiliter le stockage naturel (qualité des milieux, infiltration, désimperméabilisation, biodiversité, sols vivants, infrastructures paysagères, prairies, zones humides, forêts...) et mobiliser tous les leviers possibles, en particulier le prescrire dans les PTGE et tous les documents de planification et d'aménagement [CT]
- Identifier la diversité des types d'eau (EUT, eaux grises, eaux de pluie, eaux d'exhaure, eaux de pisciculture) et des usages associés des eaux non conventionnelles, de leurs impacts sanitaires, environnementaux, économiques et réglementaires. Assurer la mise en cohérence au regard de l'avancée de travaux du GT national. [CT]
- Assurer l'entretien et la réparation des réseaux de transport et distribution d'eau (eau potable, irrigation, etc.) [CT]
- Promouvoir l'installation de dispositifs économiseurs d'eau (équipements hydro-économes, toilettes sèches, goutte à goutte, etc.) et en favoriser l'appropriation [CT/MT]
- Systématiser les dispositifs hydro-économes et de récupération d'eau de pluie dans les projets neufs ou de réhabilitation de bâtiment [CT]
- Réenvisager et optimiser les usages des retenues existantes en substitution des prélèvements selon les contextes [MT]

Quels leviers pour agir ?

Encourager des politiques sobres pour économiser l'eau dans tous les usages et préserver les ressources en eau et les milieux

Se redonner des marges de manœuvre et cibler les financements publics vers la transformation

Favoriser l'accès aux financements européens (FEDER / FEADER, PSN PAC, etc.)

- **Refonte des redevances des agences de l'eau dont celles pour prélèvement dans la ressource en eau [CT]**
- **Financement du grand cycle de l'eau (affectation d'une fiscalité) [MT]**
- **Mobilisation de financement pour les économies d'eau (agence de l'eau, régions...) [CT]**
- Supprimer le plafond mordant [CT]
- Adéquation entre la compétence « eau » **et la fonction d'autorité de gestion des fonds européens [MT]**
- **Renforcer l'ingénierie de projet au sein des régions ou des agences de l'eau pour accès aux fonds EU [MT]**
- **Favoriser les notifications des aides d'état pour répondre aux nouveaux enjeux [CT]**
- Lever les freins européens en matière de RGEC [CT]
- **Ajouter dans les conditions d'octroi des aides et autres financements des critères de durabilité, viabilité, équité et des efforts pour baisser les prélèvements et les consommations, et préserver les ressources (qualité) [CT/MT]**
- **Aides à la recherche, l'innovation, R&D, expérimentation et formation [CT/MT]**

De l'optimisation à la transformation de nos modèles

Réenvisager les usages et les pratiques en fonction de la disponibilité de la ressource et des vulnérabilités des territoires pour assurer un développement équitable, viable et soutenable

Accroître les connaissances par la recherche, **l'innovation** et **l'expérimentation**

Capitaliser la diversité des savoirs (empiriques, mesurés, traditionnels, culturels, scientifiques, etc.)

Sensibiliser, former et généraliser la compréhension de **l'eau** dans tous ses états pour réhabiliter les valeurs de **l'eau**

→ Poursuivre les échanges sous format GT sobriété pour envisager ensemble les réponses les plus adaptées et accompagner leur mise en **œuvre**

GT grand cycle de l'eau & aménagement



Constats et orientations

Constats :

- nécessaire approche de l'eau par bassin versant mais des outils à renforcer, voire optimiser
- manque d'articulation entre la gouvernance de l'eau et les autres politiques sectorielles (à la fois en termes de périmètre, instances, représentation politique...) et entre les documents stratégiques
- **nécessaire renforcement de l'animation territoriale avec** structuration des compétences à l'échelle des bassins versants – adapter et généraliser les outils existants (54% du territoire avec SAGE)
- rapport de compatibilité des documents parfois insuffisant par rapport aux enjeux
- nécessaire renaturation des villes et restauration des sols en ville et en milieu rural

Propositions à moyen terme 1/3

Garantir la cohérence des documents de planification à tous les échelons territoriaux :

- assurer la compatibilité des documents de planification / d'aménagement avec les objectifs et orientations des SDAGE et SAGE ;
- Assurer que le contenu des SAGE puisse être décliné facilement et territorialement dans les documents de planification
- assurer la participation des collectivités compétentes en matière d'eau à l'élaboration/révision des PLU(i) et SCOT et aux instances liés au foncier

Généraliser les instances de dialogue sur les sous-**bassins versants avec l'ensemble des parties prenantes, dans une logique intersectorielle et sur la base des Commissions locales de l'eau :**

- associer tous les acteurs de l'aménagement du territoire sur le modèle des « ateliers des territoires » ;
- revoir la composition des CLE pour y intégrer les parties prenantes locales des différentes composantes de l'aménagement du territoire (urbanisme, énergie, agriculture, industrie, tourisme...).

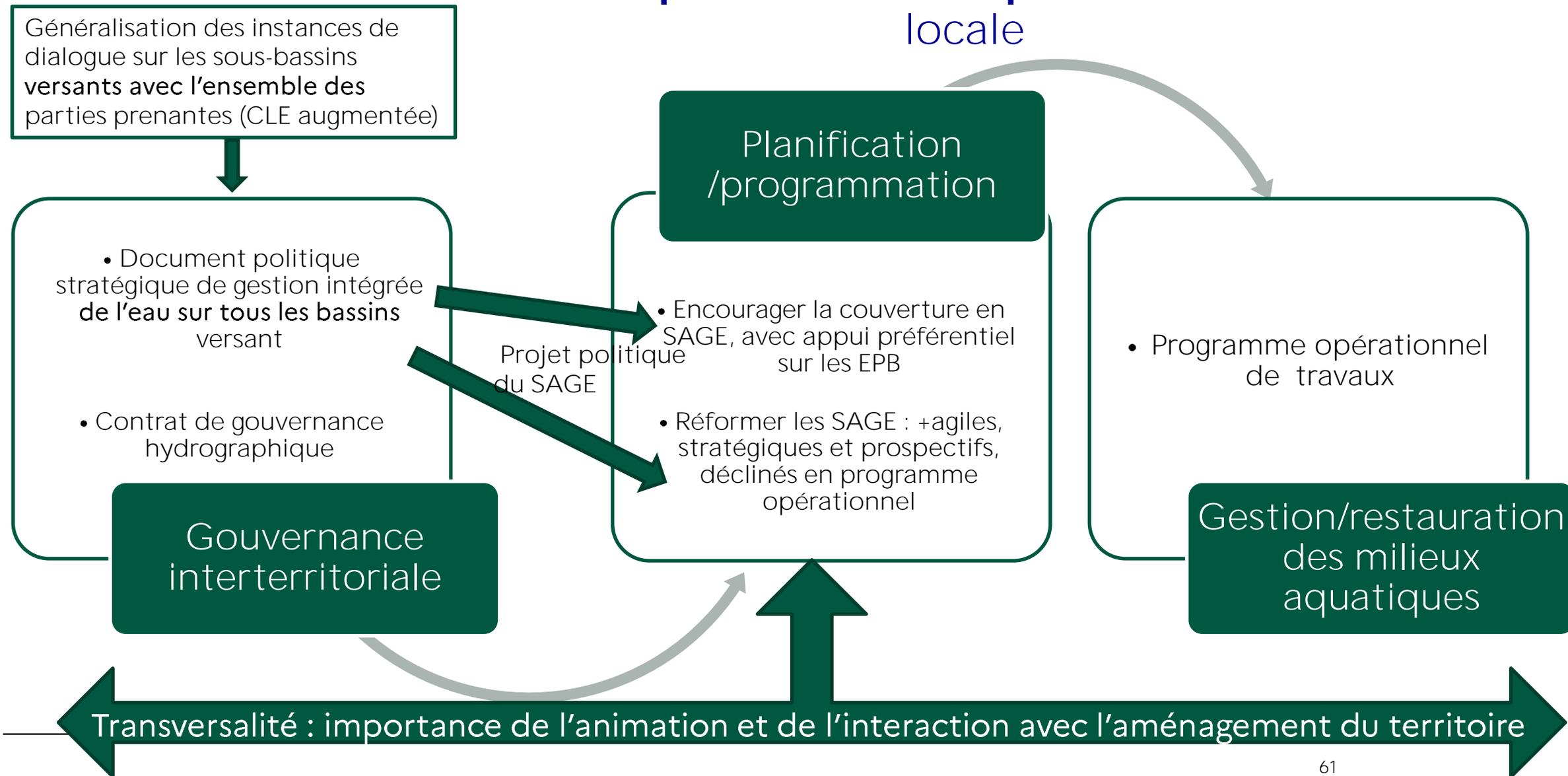
Propositions à moyen terme 2/3

Engager tous les territoires à se doter d'un document politique et stratégique sur la gestion de l'eau, qui pourrait être une première brique d'un SAGE (SAGE « d'intention ») en créant préférentiellement des établissements publics de bassin

Réformer les SAGE pour les rendre plus agiles, stratégiques et prospectifs, et les décliner en programme opérationnel

Mettre en place un contrat de gouvernance hydrographique (ou schéma de coopération) entre les collectivités du bassin qui formalise la répartition des compétences (GEMAPI, hors GEMAPI) et qui **atteste d'une lecture des articulations eau – aménagement - économie**

SYNTHESE : Renforcer une gouvernance locale de l'eau permettant le déploiement de l'action locale



Propositions à moyen terme 3/3

Augmenter les moyens de fonctionnement et d'investissement dans le grand cycle :

- Flécher des financements pour des missions d'expertises et d'animation des EPTB dont l'animation des CLE
- Inscrire la protection et la restauration des milieux dans les programmes pluriannuels d'investissement des collectivités
- Mieux rémunérer les services rendus via par exemple via les PSE
- Ouvrir un chantier sur la fiscalité locale des EPTB
- Ouvrir les redevances pour service écologique rendu
- Réaliser un état des lieux du prix agricole de l'eau – analyse comparative des coûts de stockage répercutés sur les soutiens d'étiage à mettre en parallèle des services rendus par l'agriculture

Propositions à court terme 1/2

Fixer par bassin des objectifs temporels et quantitatifs de végétalisation et de couverts arborés pour **toutes les dépendances d'infrastructures linéaires (cours d'eau) et des objectifs de restauration de fonctionnalité naturelle des milieux**

Soutenir les projets de déploiement des infrastructures agro-écologiques, ainsi que les projets de végétalisation des bassins versants

Soutenir les projets d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et de désimperméabilisation des sols

Rechercher les synergies avec les projets de renaturation des villes et mobilisant le Fonds vert

Ajouter des critères « eau » dans les outils de programmation ou de **labellisation (cœur de ville, écoquartier, industrie du futur, PIA,...)**

Développer les orientations de programmation (OAP des PLU(i)) dédiées au cycle de **l'eau**

Propositions à court terme 2/2

Publier en 2023 la cartographie nationale des zones humides

Améliorer la connaissance des usages

- Intégrer l'ensemble des enjeux liés à l'eau lors des états des lieux de tous les documents de gestion de l'eau
- Généraliser les études de type « HMUC »
- Établir une cartographie nationale partagée des cours d'eau, ou tronçon de cours d'eau, sous influence de débits artificialisés par les réservoirs de stockage

Finaliser la réforme des redevances des agences de l'eau :

- Garantir le principe « l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité »
- Garantir le principe « pollueur/payeur »

GT pollutions diffuses



Rappel de la méthodologie

1. Constats :

- Les solutions agroécologiques de réduction des pollutions diffuses sont connues ;
- Massification de ces solutions freinée pour des raisons techniques, économiques et sociales

Le groupe de travail a :

- identifié les leviers à activer pour lever les freins et accélérer la réduction des pollutions diffuses d'une manière globale, sur les captages d'eau potable en particulier ;
- Notion de filière
- noté que les financements issus de la politique de l'eau pèsent peut par rapport aux aides de la PAC dont le niveau d'exigence est un facteur essentiel de la performance environnementales de l'agriculture.

Amélioration de la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine 1/2

- Transposition de la directive « eau potable » : **opportunité d'une prise de compétence sur la protection de la ressource en eau** pour renforcer la protection des captages et y accélérer la transition agroécologique ;
- Animation territoriale : **pour mobiliser l'ensemble des acteurs** – moyens financiers à mobiliser sur les captages sensibles
- **Raisonner les solutions à l'échelle des filières agricoles en incluant l'ensemble des acteurs** de la chaîne de valeur jusqu'au consommateur ;
- Paiements pour services environnementaux (PSE) : réfléchir aux modalités de leur poursuite après la première évaluation des PSE en 2023 ;
- déploiement des stratégies foncières **portées par les collectivités avec l'aide des SAFER : dans les zones de captage**, installation des agriculteurs ayant des pratiques compatibles avec la protection de la ressource ;
- inclure la **priorisation d'installation d'exploitants en agriculture biologique** ou compatible avec la protection de la ressource, dans les schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles ;
- paiements pour services environnementaux (PSE) : réfléchir aux modalités de leur poursuite après la première évaluation des PSE en 2023 ;
- **réaliser un retour d'expérience sur les outils de droit privé (ORE, BRE, PSE privé)** pour les favoriser sur les territoires de captages ;

Amélioration de la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine 2/2

- mise en place **d'indicateurs de suivis sur actions, engagements des acteurs, résultats obtenus** ;
- doter le plan Ecophyto **d'un axe spécifique à la protection des captages d'eau** et suivre de la mise en œuvre de la politique au sein du groupe « captage »
- rendre compte au CNE et à la gouvernance Ecophyto des travaux sur la protection des captages d'eau

Autres propositions du groupe

- profiter du renouvellement des générations pour installer des exploitants en systèmes agricoles compatibles **avec la protection de l'environnement** – futur projet de loi d'orientation de l'agriculture ;
- promouvoir une approche multi-enjeux (air, climat, santé, sols) ;
- objectifs de réduction des intrants à inscrire dans le volet engagement des agriculteurs des PTGE ;
- poursuivre le développement de solutions adaptées aux filières, aux territoires et au changement climatique en mobilisant la recherche appliquée

- Plan Ecophyto :
 - Mobilisation de l'ensemble des acteurs du monde agricole – logique de filière ;
 - Solliciter l'engagement des filières sur la réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques
 - Suivi des engagements des filières par la gouvernance Ecophyto ;

- **accélérer la mise en œuvre de la loi Egalim 2** – notamment sur débouchés stables et à bon prix ;
- chercher des solutions avec co-bénéfices et débouchés locaux

Propositions n'ayant pas fait consensus au sein du groupe

- niveau de recours aux dispositifs réglementaires dans les zones de captages ;
- objectif du zéro phyto dans zones de captages ;
- **l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse pour rendre plus incitatif le non recours aux produits phytopharmaceutiques ;**
- travail sur les modalités de la taxe azote minéral

Conclusion

réunions 2023

14 mars - 8 juin - 12 octobre - 12 décembre

